

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 14/05/2025

VOI.25.00.A01112

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
BOULEVARD LEON BLUM, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL et RUE DE
VESOUL

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise EUROVIA
Considérant que des travaux de reprise des réseaux sous encorbellement et ragréage des aciers sur piédroits des murs de soutènement de la trémie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 19/05/2025 au 06/06/2025 BOULEVARD LEON BLUM et BOULEVARD WINSTON CHURCHILL

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 19/05/2025 et jusqu'au 06/06/2025, la circulation des véhicules est interdite les nuits à partir de 20h00 le 19/05 jusqu'au 06/06 6h00 BOULEVARD LEON BLUM sous l'ouvrage de la RUE DE VESOUL dans les deux sens de circulation. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.

Ces mesures de circulation ne seront pas applicables le week-end.

Article 2 : À compter du 19/05/2025 et jusqu'au 06/06/2025, les véhicules circulant, BOULEVARD LEON BLUM dans le sens BELFORT vers DOLE ont l'obligation de se diriger sur la bretelle d'accès à la RUE DE VESOUL les nuits à partir de 20h00 le 19/05 jusqu'au 06/06 6h00.

Ces mesures de circulation ne seront pas applicables le week-end.

Article 3 : À compter du 19/05/2025 et jusqu'au 06/06/2025, les véhicules circulant, BOULEVARD WINSTON CHURCHILL dans le sens DOLE vers BELFORT ont l'obligation de se diriger sur la bretelle d'accès à la RUE DE VESOUL les nuits à partir de 20h00 le 19/05 jusqu'au 06/06 6h00.

Ces mesures de circulation ne seront pas applicables le week-end.



Article 4 : À compter du 19/05/2025 et jusqu'au 06/06/2025, une déviation est mise en place les nuits à partir de 20h00 le 19/05 jusqu'au 06/06 6h00 pour tous les véhicules circulant sur le BOULEVARD LEON BLUM dans le sens BELFORT vers DOLE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DE VESOUL en direction du BOULEVARD WINSTON CHURCHILL et BOULEVARD WINSTON CHURCHILL.

Ces mesures de circulation ne seront pas applicables le week-end.

Article 5 : À compter du 19/05/2025 et jusqu'au 06/06/2025, une déviation est mise en place les nuits à partir de 20h00 le 19/05 jusqu'au 06/06 5h00 pour tous les véhicules circulant sur le BOULEVARD WINSTON CHURCHILL dans le sens DOLE vers BELFORT. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DE VESOUL en direction du BOULEVARD LEON BLUM et BOULEVARD LEON BLUM.

Ces mesures de circulation ne seront pas applicables le week-end.

Article 6 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

Article 7 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 8 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 13 **MAL** 2025

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée